

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'AMMC vise le prospectus relatif à l'augmentation de capital de LabelVie réservée aux membres du personnel par émission de 54.995 nouvelles actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) a visé en date du 25 octobre 2022 sous l'référence VI/EN/034/2022, le prospectus relatif à l'augmentation de capital réservée aux membres du personnel du Groupe LabelVie, de ses filiales et des autres sociétés du groupe auquel appartient la Société par émission de 54.995 nouvelles actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le prospectus visé par l'AMMC est constitué de :

- * La note d'opération ;
- * Le document de référence relatif à l'exercice 2021 enregistré par l'AMMC en date du 29 Juillet 2022 sous la référence EN/EM/017/2022.
- * L'actualisation n°1 du document de référence relatif à 2021 enregistré par l'AMMC en date du 25 octobre 2022 sous la référence EN/EM/030/2022.

Le prospectus visé par l'AMMC est disponible à tout moment au :

- * Siege social de LabelVie : Km 3,5 angles rue Rif et Zaërs, Souissi – Rabat, Maroc et sur son site web :
 - [Document de référence](#)
 - [Actualisation n°1 du document de référence relatif à 2021](#)
 - [Note d'opération](#)
 - [Extrait du prospectus](#)
- * Après du conseiller financier :
 - CFG Finance : 5-7, rue Ibnou Toufail, Casablanca
- * Après des organismes chargés du Placement, dans un délai maximum de 48 h :
 - CFG Marchés : 5-7, rue Ibnou Toufail, Casablanca
 - CFG Bank : 5-7, rue Ibnou Toufail, Casablanca
 - Bank Of Africa : 140, avenue Hassan II, Casablanca

Le prospectus est mis à disposition du public sur le site de l'AMMC **www.ammc.ma** et sur le site internet de la bourse **www.casablanca-bourse.com**.

Des résumés du prospectus en langue arabe et anglaise seront publiés incessamment sur le site de LabelVie.